



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 96713

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les propositions exprimées dans le livre blanc Parkinson. Il est notamment préconisé d'établir rapidement des recommandations de la Haute autorité de santé sur les prescriptions médicamenteuses et leur interaction, et d'alerter sur les effets secondaires des médicaments. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Afin de répondre à la priorité n° 10 du « livre blanc Parkinson », ayant pour objectif d'établir des recommandations relatives aux prescriptions médicamenteuses et leur interaction, ainsi que d'alerter sur les effets secondaires des médicaments, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), et la Haute Autorité de santé (HAS), ont indiqué que les recommandations de prise en charge de la maladie de Parkinson, telles qu'é émises en 2007 tant à l'égard des professionnels de santé dans le guide médecin sur le syndrome parkinsonien dégénératif ou secondaire non réversible, que dans le guide de prise en charge patient, étaient toujours d'actualité. Néanmoins, afin de répondre à une meilleure information des patients et de leur entourage quant à la prise en charge de la maladie, l'AFSSAPS a proposé d'élaborer un document destiné au grand public, sur les règles de bon usage d'un traitement anti-parkinsonien. Dans cette perspective, l'AFSSAPS, en lien avec la HAS, a organisé, le 3 décembre 2010, une première réunion afin de mettre en place un groupe de travail ad hoc, réunissant des représentants associatifs de France-Parkinson, de la Fédération française des groupements de parkinsoniens (FFGP), du Comité d'entente et de coordination des associations de parkinsoniens (CECAP), de Franche-Comté Parkinson et de Parkinson Île-de-France, avec les experts internes et externes de l'Agence. Ces réunions de concertation avec les associations permettront de mettre au point le contenu du document, en se focalisant sur la prévention des effets indésirables les plus courants et/ou préoccupants, et concernant les médicaments les plus largement utilisés (agonistes dopaminergiques et L Dopa), dans un style rédactionnel simple visant à ne pas culpabiliser les patients, et être accessible pour l'entourage. La mise en forme comportera des conseils et un auto-questionnaire pour les effets comportementaux, plus difficiles à identifier et/ou à exprimer. Il est prévu une mise à disposition de ce document à l'occasion de la Journée nationale du 11 avril 2011.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96713

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13664

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3717